

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE**

Sainte-Irène, mardi 14 janvier 2020

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 13^{ième} jour de janvier 2020 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2	Karine Deschesnes	Siège # 5 (Absente)
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6 (Absent)

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire Jérémie Gagnon, Émilie Thériault, Directrice générale, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution (01-01-2020)

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 2 décembre 2019
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 30 décembre 2019
5. Période de questions
6. Présentation des comptes
7. Lecture de la correspondance
 - a) Prolongement de la rue des Cèdres
 - b) Calendrier de cueillette 2020
 - d) Demande de dons – Coopérative de consommateurs de Sainte-Irène
 - e) Demande de dons – Club de motoneige de la Vallée
 - f) Demande de dons – Salon des mots de la Matapédia
 - g) Banque de la MRC de la Matapédia à Albertville
8. Rapport du maire et des comités
9. Dépôt de la programmation finale de la TECQ 2014-2018
10. Loi n° 48 (fiscalité agricole)
11. Présentation et adoption du calendrier des séances régulières 2020
12. C.C.U. – Demande de dérogation mineure – 3 Rue du Blizzard
13. Adoption du règlement # 318-2019 – Plan d'urbanisme
14. Adoption du règlement # 319-2019 – Règlement de zonage
15. Renouvellement contrat de déneigement MTQ – 2020-2021
16. Formation – Secouristes en milieu de travail
17. Formation – Protection de la ressource d'eau potable et gestion des infrastructures
18. Travaux de coupe - SERV 2020
19. Méthodologie – Avis d'ébullition d'eau
20. Divers : a) Formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires
 - b)
 - c)
21. Prochaine séance de travail : lundi 27 janvier 2020 à 19h00
22. Prochaine séance régulière du conseil : lundi 3 février 2020 à 19h30
23. Levée de la séance

Adoptée

3. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 2 décembre 2019**
Résolution (02-01-2020)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers, d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du lundi 2 décembre 2019.

Adoptée

4. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 30 décembre 2019**
Résolution (03-01-2020)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 30 décembre 2019.

Adoptée

5. **Période de questions**

6. **Présentation des comptes**
Résolution (04-01-2020)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Tommy Turgeon et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers, de payer les comptes du mois au montant de **190,155.82 \$**. La liste des comptes est jointe en annexe.

Adoptée

7. **Lecture de la correspondance**

a) **Prolongement de la rue des Cèdres**

Il a été convenu de demander l'appui de la notaire Cindy Gagnon pour l'avancement du dossier, soit entre autres la demande d'autorisation à la CPTAQ à faire suite au dépôt des nouveaux cadastres des résidents et de la rue projetée par l'arpenteur.

b) **Calendrier de cueillette 2020**

Le devis de collecte des matières résiduelles a été complété avec les membres du conseil et sera envoyée à Madame Nathalie Lévesque de la MRC en vue de de l'adjudication du contrat en mars 2020. En rapport aux fréquences que cueillette, il fut discuté de la possibilité de faire l'ajout d'un bac métallique à chargement avant pour les résidents de Val-d'Irène.

c) **Demande de dons – Coopérative de consommateurs de Sainte-Irène**

La coopérative de Consommateurs demandait que la municipalité s'annonce par le moyen d'un panneau publicitaire dans la salle à manger du restaurant moyennant un don de 250,00 \$/année pour une période de 3 ans. Le conseil ne désire pas adhérer à cette offre compte tenu de leur soutien financier constant tout au long de l'année.

d) **Demande de dons – Club de motoneiges de la Vallée**
(Résolution 05-01-2020)

Sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Sarah-Maude Dubé, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers, de faire un don de 100,00 \$ au Club de Motoneiges de la Vallée immédiatement, avec la possibilité de refaire un don vers le mois de novembre pour la nouvelle saison de motoneige 2020-2021.

Adoptée

e) **Demande de dons – Salon des mots de la Matapédia**
(Résolution 06-01-2020)

Sur une proposition de Sarah-Maude Dubé, appuyée par Nancy Lizotte, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers, de faire un don de 25,00 \$ au Salon des mots de la Matapédia pour leur 10^e édition qui se tiendra les 1^{er}, 2 et 3 mai 2020.

Adoptée

g) **Banquet de la MRC de la Matapédia à Albertville**
(Résolution 07-01-2020)

Sur une proposition de Sarah-Maude Dubé, appuyée par Nancy Lizotte, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers, de confirmer la présence de 4 personnes au Banquet annuel de la MRC 2020.

Adoptée

8. **Rapport du maire et des comités**

- Le maire n'avait pas de suivi à faire en lien avec la MRC.

- Celui-ci a soulevé le fait qu'il était nécessaire de rencontrer les employés du service de déneigement afin de faire une mise au point avec eux concernant la marche à suivre pour la période de déneigement.

9. **Dépôt de la programmation finale de la TECQ 2014-2018**
(Résolution 08-01-2020)

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques

Il est proposé par Nancy Lizotte, appuyé par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers, d'adopter le dépôt de la programmation finale de la TECQ 2014-2018.

Adoptée

10. **Loi n° 48 (fiscalité agricole)** **Résolution (09-01-2020)**

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

IL EST PROPOSÉ PAR SÉBASTIEN LÉVESQUE **APPUYÉ PAR SARAH-MAUDE DUBÉ**

QUE la municipalité de Sainte-Érène :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;

- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre régionale, Marie-Ève Proulx, aux députés Pascal Bérubé et Christina Michaud, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

Adoptée

11. **Présentation et adoption du calendrier des séances régulières 2020**
Résolution (10-01-2020)

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du Code Municipal, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Tommy Turgeon, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers, que le calendrier ci-après, soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Sainte-Érène pour l'année 2020. Ces séances se tiendront le lundi, exceptionnellement le mardi en septembre et débiteront à 19h30.

Lundi 13 janvier 2020	Lundi 6 juillet 2020
Lundi 3 février 2020	Lundi 3 août 2020
Lundi 2 mars 2020	Mardi 8 septembre 2020
Lundi 6 avril 2020	Lundi 5 octobre 2020
Lundi 4 mai 2020	Lundi 2 novembre 2020
Lundi 1 juin 2020	Lundi 7 décembre 2020

Adoptée

12. **C.C.U. – Demande de dérogation mineure – 3 Rue du Blizzard**
Matricule # 9970 89 4107
Cadastre # 4 826 774 Cadastre du Québec
Résolution (11-01-2020)

Afin de régulariser la hauteur du garage isolé dont la hauteur totale est d'environ 6.40 mètres.

Considérant que la réglementation d'urbanisme prévoit que la hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 5 mètres;

Considérant que les travaux sont déjà effectués;

Considérant que le CCU a analysé la demande du requérant;

Considérant que suite à cette analyse, le CCU **recommande** au conseil municipal d'accepter cette dérogation.

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte, appuyée par Sarah-Maude Dubé, il est unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers d'autoriser la demande de dérogation mineure.

Adoptée

13. **Adoption du règlement # 318-2019 – Plan d’urbanisme**
(Résolution 12-01-2020)

Considérant que la Municipalité de Sainte-Irène est régie par le Code municipal et la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

Considérant que le plan d’urbanisme (règlement numéro 05-2004) de la Municipalité de Sainte-Irène a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à l’adoption du règlement numéro 2019-04 visant la modification du schéma d’aménagement révisé ayant entre autres pour effet de modifier certaines dispositions concernant les résidences en milieu agricole;

Considérant que la municipalité doit modifier son plan d’urbanisme afin d’en assurer la concordance au schéma d’aménagement révisé;

Considérant que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que des modifications au niveau de la syntaxe ont été apportées à l’article 2;

Considérant qu’un avis de motion relatif à l’adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par : Sébastien Lévesque,
appuyé par : Sarah-Maude Dubé.

et résolu d’adopter le règlement numéro 318-2019 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE, CE 13 JANVIER 2020

Jérémy Gagnon, maire

Émilie Thériault directrice générale
et secrétaire-trésorière

Adoptée

14. **Adoption du règlement # 319-2019 – Règlement de zonage**
(Résolution 13-01-2020)

Considérant que la Municipalité de Sainte-Irène est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

Considérant que le règlement de zonage numéro 07-2004 de la Municipalité de Sainte-Irène a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à l’adoption des règlements numéro 2018-07 et 2019-04 visant la modification du schéma d’aménagement révisé ayant entre autres pour effet de modifier certaines dispositions concernant les bâtiments d’élevage porcin et les résidences en milieu agricole;

Considérant que la municipalité doit modifier son règlement de zonage afin d'en assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé;

Considérant que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que la possibilité de permettre l'affichage commercial dans les zones créées en vertu de ce règlement a été retirée considérant l'impossibilité de permettre des usages principaux commerciaux dans celles-ci;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par : Sarah-Maude Dubé,
appuyé par : Sébastien Lévesque.

et résolu d'adopter le règlement numéro 319-2019 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE, CE 6 JANVIER 2020

Jérémie Gagnon, maire

Émilie Thériault directrice générale
et secrétaire-trésorière

Adoptée

15. **Renouvellement contrat de déneigement MTQ – 2020-2021**
(Résolution 14-01-2020)

Considérant que le Ministère des transports est présentement à préparer leurs contrats de déneigements qui seront en renouvellement à l'automne 2020.

Considérant que ceux-ci désire connaître l'intérêt de la municipalité pour ce renouvellement.

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de faire parvenir au Ministère des transports l'intérêt de la municipalité dans le renouvellement du contrat de déneigement pour l'hiver 2020-2021.

Adoptée

16. **Formation – Secouristes en milieu de travail**
(Résolution 15-01-2020)

Considérant que la carte de secouriste en milieu de travail de Clarence Fournier et de Nancy Lévesque arrive à échéance en avril 2020.

Considérant que que des formations de secouriste en milieu de travail sont offertes régulièrement par Formation Urgence Vie.

Considérant que pour bénéficier des subventions de formation allouées par la CNESST, l'inscription à la formation doit se faire 2 mois avant l'échéance des cartes de secouriste.

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Tommy Turgeon et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers d'inscrire Clarence Fournier et Nancy Lévesque à la formation de secouriste en milieu de travail le plus rapidement possible.

Adoptée

17. **Formation – Protection de la ressource d'eau potable et gestion des infrastructures (Résolution 16-01-2020)**

Considérant que qu'une formation ayant pour thème la protection de la ressource d'eau potable et gestion des infrastructures 26 février prochain à Rimouski est disponible pour la responsable des installations de captage, de traitement et de distributions de l'eau potable.

Considérant que la technicienne en eau potable de la municipalité, Nancy Lévesque désire y assister.

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers d'inscrire Nancy Lévesque à la formation sur la Protection de la ressource d'eau potable et gestion des infrastructures se tenant le 26 février prochain à Rimouski pour un cout total de 224.20 \$ taxes incluses.

Adoptée

18. **Travaux de coupe avec la SERV – Année 2020 (Résolution 17-01-2020)**

Considérant que La SERV est en vu de planifier ses travaux de coupe pour l'année 2020.

Considérant que pour nous faire parvenir les inventaires et soumissions d'ici le printemps afin que nos travaux soient faits selon nos attentes, ceux-ci doivent être mis au courant de nos besoin pour 2020.

Considérant qu' habituellement les travaux sont prévus par Alliance forestière Nemtayé.

Il est proposé par Sarah-Maude Dubé, appuyé par Tommy Turgeon et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de faire parvenir les documents concernant nos besoins de coupe de la SERV pour l'année 2020 soit transmis à Alliance forestière Nemtayé.

Adoptée

19. **Méthodologie – Avis d'ébullition d'eau (Résolution 18-01-2020)**

Considérant que La méthode utilisée jusqu'à maintenant pour rejoindre la population lors d'un avis d'ébullition de l'eau potable est la page Facebook de la municipalité.

Considérant que plusieurs de nos citoyens ne possède pas de compte Facebook et que ceux-ci demandent à ce que notre méthodologie d'avis d'ébullition d'eau soit revue.

Considérant que la station de radio Rouge FM 99.9 a offert ses services de publications radio au coût de 15.00 \$/15 secondes ainsi que les frais d'enregistrement de 25.00 \$.

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Lizotte et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de vérifier auprès de la technicienne en eau potable, Nancy Lévesque, quels sont nos obligations minimums envers la loi pour ces communications et d'adopter cette procédure dans l'attente qu'une méthodologie adéquate soit adoptée.

Adoptée

20. **Divers**

a) **Formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires**

- Tous les conseillers ainsi que le maire ont remis leur formulaire dûment complété, sauf Nelson Thériault et Karine Deschênes.

b) **Plainte - 4, rue du Blizzard**

- Une plainte d'un citoyen a été reçu concernant le service de déneigement. En effet, il semblerait que ses bacs de matières résiduelles se retrouvent souvent dans le fossé lorsqu'il les places en bordure de sa cour. Une lettre lui sera envoyée confirmant qu'un suivi sera fait auprès de nos employés de déneigement mais de prendre garde de mettre ses bacs dans sa cour et non dans l'emprise de la rue. Le conseil entend tout de même faire un suivi de la situation quant à la possibilité de trouver une solution durable à ce problème, comme par exemple l'installation d'une plate-forme par le citoyen étant donné la situation de son terrain qui est en pente.

21. **Prochaine séance de travail** : lundi 27 janvier 2020 à 19h00

22. **Prochaine séance régulière** : lundi 3 février 2020 à 19h30

23. **Levée de la séance**
Résolution (19-01-2020)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Sarah-Maude Dubé et unanimement résolu par toutes les conseillères et tous les conseillers de lever la séance à 21h.

Adoptée

Jérémie Gagnon, maire

Émilie Thériault, Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Sainte-Irène, mardi 14 janvier 2020

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 6^{ème} jour de janvier 2020 à 19h30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Jérémie Gagnon et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Siège # 1	Sarah-Maude Dubé	Siège # 4
Nancy Lizotte	Siège # 2	Karine Deschesnes	Siège # 5 (Absente)
Tommy Turgeon	Siège # 3	Nelson Thériault	Siège # 6 (Absent)

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique. Émilie Thériault, Directrice générale, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 09-01-2020

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ADOPTÉE À SAINTE-IRÈNE
CE 13^e JOUR DE JANVIER 2020**

Jérémie Gagnon, maire

Émilie Thériault, directrice générale/
secrétaire trésorière